

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Terres d'énAIRgie

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

de Terres de Montaigu

En lien avec les objectifs de l'accord de Paris de 2015, et conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Terres de Montaigu, communauté d'agglomération a décidé d'élaborer son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en 2018, Cette élaboration s'est déroulée sur les années 2019-2020-2021 en concertation avec le grand public et les acteurs du territoire.

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération 21-256 du 13 décembre 2021.

Il constitue le document cadre pour la transition énergétique et écologique du territoire, avec une dimension à la fois stratégique et opérationnelle.

Ses **objectifs** sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone (pour l'atténuation du changement climatique)
- La réduction de la consommation d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables
- La préservation de la qualité de l'air
- L'adaptation du territoire aux changements climatiques

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public est organisée sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Terres de Montaigu

La consultation se déroulera du lundi 16 mai au vendredi 17 juin 2022.

Le dossier de consultation comprend :

- La délibération du Conseil communautaire n°21-256 du 13 décembre 2021 arrêtant le projet de PCAET Terres d'énAIRgie
- Le livret de synthèse grand public de Terres d'énAIRgie
- Le rapport de diagnostic du PCAET, et sa synthèse
- Le rapport sur la stratégie du PCAET
- Le programme d'actions du PCAET

TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

- L'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET ainsi que son résumé non technique.
- Les avis du préfet de Région, de la Présidente de Région, et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Les pièces de ce dossier seront consultables pendant toute la durée de la consultation

- **En ligne**, depuis le site internet de Terres de Montaigu à ce lien : www.terresdemontaigu.fr
- **Sur support papier**, au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 35 avenue Villebois Mareuil 85607 MONTAIGU-VENDEE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la consultation

- **En ligne**, 24h/24h, via le formulaire disponible à l'adresse : www.terresdemontaigu.fr
- **Par écrit** : sur le registre de consultation accessibles au siège de Terres de Montaigu.

Pour être recevables, les observations et propositions effectuées par le public devront être transmises pendant la durée de la consultation. Aucune observation ou proposition ne sera prise en compte après la date de fin de la consultation.

Pour tout renseignement, contacter Terres de Montaigu aux jours et horaires d'ouverture :

N° de téléphone : 02 51 46 45 45

Mail : contact@terresdemontaigu.fr

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et la version finale du Plan Climat-Air-Énergie Territorial « Terres d'énAIRgie » sera soumise à l'approbation définitive du Conseil d'agglomération.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la Terres de Montaigu www.terresdemontaigu.fr pendant un an à compter de la délibération d'approbation de la version définitive du PCAET Terres d'énAIRgie.

Diffusion du présent avis de consultation

Une actualité avec le présent avis sera mise en ligne sur le site internet de Terres de Montaigu avant l'ouverture de la phase de consultation du public par voie électronique.

Une affiche invitant le grand public à « donner son avis » sera mise en place dans les mairies et mairies déléguées du territoire communautaire, ainsi qu'à Terres de Montaigu.

Un communiqué de presse et une publication sur les réseaux sociaux seront également réalisés.